

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS 2006-2012

INVESTIR POUR L'AVENIR



La réalisation du présent bilan a été possible grâce à la collaboration des sept ministères et des trois organismes gouvernementaux suivants, engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (PAG):

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministère de la Famille

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire

Ministère des Transports du Québec

Institut national de santé publique du Québec

Office de la protection du consommateur

Secrétariat à la jeunesse du Québec

Rédaction

Dominic Babeux, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS Andrée-Ann Dufour Bouchard, assistante à la coordination du PAG, MSSS (2007-2009) Lynn Hammell, coordonnatrice du PAG, MSSS (2012-2013) Lyne Mongeau, coordonnatrice du PAG, MSSS (2007-2012)

Direction

Lilianne Bertrand, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS (2001-2010) Caroline de Pokomandy-Morin, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS (2010-2013) Yovan Fillion, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS (2013-2014)

Marie Rochette, Direction de la prévention des maladies chroniques et des traumatismes, MSSS (2007-2013)

André Dontigny, Direction de la prévention et de la promotion de la santé, MSSS (depuis le 1er avril 2014)

Alain Poirier, Direction générale de la santé publique, MSSS (2003-2012)

Horacio Arruda, Direction générale de la santé publique, MSSS (depuis le 1er août 2012)

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse : www.msss.gouv.gc.ca section Documentation, rubrique Publications.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014 Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISBN: 978-2-550-71677-8 (version PDF)

Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés. Les personnes y apparaissant sont des figurants.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

MOT DE LA COORDONNATRICE

Le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (ci-après nommé PAG) constitue une vaste opération de promotion de la santé, menée par les acteurs gouvernementaux, leurs réseaux respectifs et de nombreux partenaires. Le Fonds de promotion pour les saines habitudes de vie, mis en place grâce à la Loi 1, en 2007, a permis l'attribution de ressources financières pour l'amélioration de l'alimentation des Québécoises et des Québécois, la promotion d'un mode de vie physiquement actif ainsi que la prévention des problèmes reliés au poids. Une entente partenariale a ensuite été conclue entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon. La somme de ces contributions, soit 40 M\$ annuellement, a permis de soutenir les partenaires non gouvernementaux afin que ces derniers mettent en place des actions complémentaires de celles du PAG. L'année 2008 à 2009, couverte par le présent bilan, a été la première année où cette nouvelle collaboration s'est concrétisée. En effet, bien que l'organisation Québec en Forme et la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie aient la responsabilité de gérer cette somme, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de collaboration afin de fixer des orientations, de favoriser la complémentarité et de s'assurer des arrimages entre les activités du PAG et les projets financés.¹

Le présent document témoigne de cette deuxième année de mise en œuvre du PAG. Les résultats révèlent des progrès par rapport à la première année à plus d'un égard. Ainsi, le lecteur pourra apprécier la progression de la mise en œuvre des actions et l'intensification de la collaboration interministérielle. De plus, plusieurs comités travaillent sur des dimensions « transversales » qui viennent soutenir le travail interministériel, voire intersectoriel qui est à la base de ce plan. Finalement, des actions complémentaires, telles que le sommet des acteurs (décideurs de chaque organisation impliquée), ont été organisées, contribuant à établir les bases du travail en partenariat.

Bonne lecture!

_

Le 13 octobre 2010, soit avant la publication du présent bilan, était annoncée la fusion de Québec en Forme et de la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. C'est sous le nom de Québec en Forme que le nouvel organisme a poursuivi sa mission de promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes, de la naissance à 17 ans. Cette fusion visait à établir une meilleure cohésion entre les stratégies et à créer une synergie entre les projets soutenus. Elle a également permis de simplifier et d'harmoniser les façons de faire.

SOMMAIRE

Lancé en octobre 2006, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (ci-après nommé PAG), s'inscrit dans cinq axes d'intervention: 1) Favoriser la saine alimentation; 2) Favoriser un mode de vie physiquement actif; 3) Promouvoir des normes sociales favorables; 4) Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids; 5) Favoriser la recherche et le transfert des connaissances. Les 75 actions contenues dans le PAG visent à améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements qui favorisent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie, notamment un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

Ce deuxième bilan d'implantation couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 et dresse un portrait plus précis du processus et de la progression de la mise en œuvre des actions. Par ailleurs, un rapport triennal a été déposé au Conseil des ministres en 2009 afin de rendre compte de l'état de l'implantation des diverses mesures proposées et des travaux poursuivis dans les 7 ministères et les 3 organismes gouvernementaux et leurs réseaux respectifs, ainsi que le stipule le PAG.

Au 31 mars 2009, la mise en œuvre de 72 % des actions était en cours ou terminée. L'élaboration d'outils ou de matériel ainsi que les activités de communication constituaient les moyens privilégiés de concrétiser les actions. L'accord de subventions, la production de documents et d'outils découlent également de la mise en œuvre de ces actions. Soulignons que près du tiers des actions faisaient ou avaient fait l'objet d'une évaluation de leur mise en œuvre.

Le taux de collaboration moyen relatif à la mise en œuvre des actions s'élève à 67 %. De plus, différents paliers d'intervention ont été sollicités afin de mettre en œuvre les actions du PAG. La mise en œuvre d'environ 41 % des actions a suscité l'implication des unités régionales des ministères et des organismes concernés.

Enfin, la progression de la mise en œuvre des actions du PAG de la première à la deuxième année d'implantation est intéressante. En effet, la mise en œuvre des actions qui était en cours ou qui était terminée au 31 mars 2009 a progressé de 33 % et le taux de collaboration entre les ministères et les organismes a progressé de 19 %.

TABLE DES MATIÈRES

I	NTRODUCTION	1
1	CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE	2
	1.1 Mise en œuvre du PAG	2
	1.2 Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	
	1.3 Tournée des ministères et des organismes	
	1.4 Sommet des acteurs de la Stratégie québécoise de promotion des saines habitudes de vie et de	•
	prévention des problèmes reliés au poids	
	MÉTHODOLOGIE	
3	BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL	7
4	BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES	8
	4.1 Degré de mise en œuvre	8
	4.2 Moyens visant à assurer la mise en œuvre	9
	4.3 Activités de communication	10
	4.4 Livrables et résultats obtenus	
	4.5 Collaboration dans la mise en œuvre des actions	
	4.6 Participation régionale à la mise en œuvre des actions	
	4.7 Évaluation des actions	
5	BILAN DES ACTIONS « TRANSVERSALES »	16
	5.1 Formation	
	5.1.1 Formation PAG (phases 1 et 2)	
	5.1.2 Formation sur le guide d'application du volet « Alimentation » de la Politique-cadre	
	5.1.3 Comité de formation	
	5.2 Communications	
	5.3 Évaluation	
_	5.4 Colloques et ateliers scientifiques	
6	BILAN DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS	
	6.1 Comité des sous-ministres adjoints	
	6.2 Comité des répondants ministériels	
	6.3 Comité d'évaluation	
	ONCLUSION	
A	NNEXE A – GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL	24
A	NNEXE B – GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES	27
A	NNEXE C – MANDAT DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS	30
A	NNEXE D – RÉSUMÉ DES FORMATIONS PAG PHASE 1 ET PHASE 2	38
A	NNEXE E – LISTE DES ACTIONS NUMÉROTÉES DU PAG	41
R	IRLIOGRAPHIE	45

Tableau I	Taux de collaboration selon les différents scénarios de responsabilité, 2008-2009	13
LISTE DE	CS FIGURES	
Figure 1	Structure de mise en œuvre du PAG au palier national	2
Figure 2	Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	
Figure 3	Mécanismes de mise en œuvre du PAG dans les ministères et organismes engagés, 2008-2009	
Figure 4	Degré de mise en œuvre des actions du PAG, 2008-2009	
Figure 5	Moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions, 2006-2009	
Figure 6	Nombre de moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions, 2006-2009	
Figure 7	Activités de communication, 2008-2009	
Figure 8	Réalisation des activités de communication, 2008-2009	
Figure 9	Proportion d'actions ayant donné lieu à des livrables, 2008-2009	11
Figure 10	Types de livrables résultant de la mise en œuvre des actions, 2008-2009	
Figure 11	Scénario de responsabilité et de collaboration entre les ministères et les organismes	
	pour la mise en œuvre des actions	12
Figure 12	Participation régionale à la mise en œuvre des actions, 2008-2009	14
Figure 13	Évaluation de la mise en œuvre des actions, 2008-2009	15
Figure 14	Réalisation de l'évaluation de la mise en œuvre des actions, 2008-2009	15
Figure 15	Taux de participation aux réunions du comité des sous-ministres adjoints, 2008-2009	20
Figure 16	Type de représentation ministérielle au comité des sous-ministres adjoints, 2008-2009	21
Figure 17	Taux de participation aux réunions du comité des répondants ministériels, 2008-2009	22
Figure 18	Taux de participation aux réunions du comité d'évaluation, 2008-2009	22

LISTE DES SIGLES

CSSS Centre de santé et de services sociaux

DSP Direction de santé publique

INSPQ Institut national de santé publique du Québec

JASP Journées annuelles de santé publique

MAMOT Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELS Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport MESS Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MF Ministère de la Famille

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTQ Ministère des Transports du Québec ONG Organisme non gouvernemental

OPC Office de la protection du consommateur

PAG Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des

problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir

QeF Québec en Forme

SAJ Secrétariat à la jeunesse

SG Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

TCNPP Table de concertation nationale en promotion et en prévention

INTRODUCTION

S'alimenter est un geste que la plupart des personnes posent trois fois par jour. Ces mêmes personnes ont également la possibilité d'adopter un mode de vie physiquement actif au quotidien. Toutefois, bien qu'elles aient une part de responsabilité dans le choix des habitudes de vie qu'elles adoptent, l'environnement qui les entoure exerce également une grande influence sur leurs comportements.

Bien que les activités d'éducation et de sensibilisation en matière de saines habitudes de vie puissent constituer une avenue à considérer, elles atteignent rarement l'ensemble des personnes puisque c'est généralement un public déjà informé et intéressé qui participe à ce type d'activités. Ainsi, la population la plus vulnérable ou à risque est souvent moins touchée par ces interventions, ce qui incite à privilégier les mesures « passives », telles que les changements dans les milieux de vie, afin de faciliter l'adoption de saines habitudes de vie.

Lancé en octobre 2006, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (appelé simplement le plan d'action gouvernemental ou PAG dans le reste du document), comprend 75 actions qui sont réparties dans les 5 axes d'intervention suivants :

- 1) Favoriser la saine alimentation
- 2) Favoriser un mode de vie physiquement actif
- 3) Promouvoir des normes sociales favorables
- 4) Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids
- 5) Favoriser la recherche et le transfert des connaissances

Ces actions ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements qui favorisent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie, notamment un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation². Ce plan interministériel de grande envergure repose sur la collaboration et le partage d'une vision commune.

Le présent bilan d'implantation couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 et dresse un portrait du processus d'implantation des actions du PAG ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces dernières. Enfin, certains défis associés à la mise en œuvre du PAG sont énoncés à la fin de ce bilan.

_

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir, Québec, 50 p. [En ligne], 2006. [http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2006/06-289-01.pdf]

1 CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

1.1 Mise en œuvre du PAG

La mise en œuvre du PAG repose sur le travail de collaboration de tous les ministères et organismes engagés. Les structures mises en place offrent un lieu d'échange, de transfert d'information et d'appropriation d'une vision commune des défis relatifs aux domaines des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids (voir la figure 1). Les travaux des comités déjà en activité se sont poursuivis (comités des sous-ministres adjoints (SMA), des communications, des répondants ministériels ainsi que les divers comités interministériels).

De plus, un comité d'évaluation a été formé afin de collaborer à la réalisation des travaux d'évaluation du PAG. Un comité de formation a également été mis sur pied, la formation étant une activité « transversale » incontournable dans le contexte de mise en œuvre du PAG.

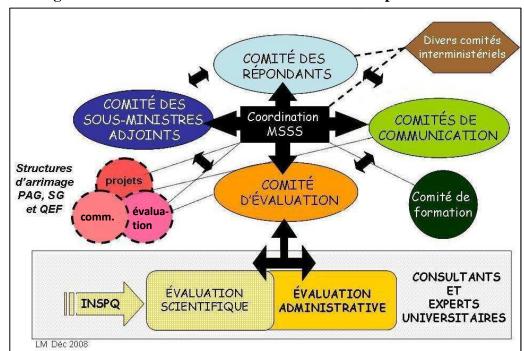


Figure 1 – Structure de mise en œuvre du PAG au palier national³

Les mandats des comités des sous-ministres adjoints, des répondants ministériels, d'évaluation et de formation sont présentés dans l'annexe C.

1.2 Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie⁴

L'adoption du projet de loi n° 1, en juin 2007, a permis la création du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. ⁵ En vertu d'une entente conclue entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, chacune des parties engagées verse à une société de gestion du Fonds (SG) la somme de 20 M\$ par année, et ce, durant 10 ans (voir la figure 2).

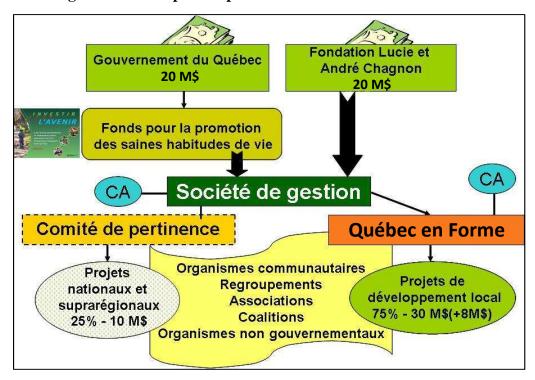


Figure 2 – Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Les trois quarts des ressources financières ainsi recueillies sont consacrés au financement, par l'entremise de Québec en Forme (QeF), de projets qui reposent sur la mobilisation des communautés locales. L'autre quart des ressources est affecté à des projets de promotion des saines habitudes de vie à l'échelle nationale ou suprarégionale et ces sommes sont administrées par la SG. Puisque la SG ne peut soutenir financièrement des interventions ayant *pour effet de se substituer aux programmes réguliers des ministères et organismes gouvernementaux, ni aux ressources existantes*⁶, les projets soumis au Fonds doivent être complémentaires des actions du PAG. Ainsi, la planification de ces deux organismes (SG et QeF), qui fait l'objet de discussions avec les acteurs du PAG, établit des orientations dans une perspective complémentaire des actions du PAG. Les

Le 13 octobre 2010, soit avant la publication du présent bilan, était annoncée la fusion de Québec en Forme et de la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. C'est sous le nom de Québec en Forme que le nouvel organisme a poursuivi sa mission de promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes de la naissance à 17 ans. Cette fusion visait à établir une meilleure cohésion entre les stratégies et à créer une synergie entre les projets soutenus et elle a permis, en outre, de simplifier et d'harmoniser les façons de faire.

⁵ ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC (2007). Projet de loi nº 1 (2007, ch. 1) Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie – Présenté le 15 mai 2007. Principe adopté le 24 mai 2007. Adopté le 5 juin 2007. Sanctionné le 8 juin 2007, Assemblée nationale, Première session, Trente-huitième législature.

⁶ Protocole d'entente conclu entre le MSSS et la Fondation Lucie et André Chagnon.

instances de mobilisation locales de QeF et les organismes non gouvernementaux (ONG) peuvent donc élaborer des projets et des activités qui ne font pas double emploi à celles du PAG, permettant plutôt de pousser plus loin l'intervention et de combler les besoins des communautés.

À cet égard, un comité de pertinence⁷ soutient le conseil d'administration de la SG dans la détermination des critères et l'analyse des projets admissibles à l'échelle nationale ou suprarégionale. Ce comité est composé d'experts de contenu en saines habitudes de vie, alimentation et activité physique, notamment de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) et des universités.

Un premier appel de propositions a été lancé en 2008, ce qui a permis de financer cinq projets de promotion des saines habitudes de vie à l'échelle nationale ou suprarégionale. Ces projets regroupent plusieurs grands domaines d'intervention, dont l'environnement bâti en faveur des transports actifs, l'offre et les pratiques alimentaires dans les services de garde, l'implantation de commerces de restauration rapide autour des écoles ainsi que les modèles de beauté véhiculés par la société, les messages médiatiques et publicitaires traitant d'alimentation, d'activité physique et de questions relatives au poids.

1.3 Tournée des ministères et des organismes

Le directeur national de santé publique ainsi que la coordonnatrice du PAG ont procédé à une tournée des ministères et des organismes engagés dans le PAG se traduisant par une rencontre bilatérale avec le SMA de chacune de ces organisations.

Cette tournée visait à échanger sur l'implantation du PAG et sur les défis propres à chaque ministère ou organisme. Les éléments suivants y étaient abordés :

- L'organisation interne au ministère ou dans l'organisme, notamment la question de la gouvernance lorsqu'un SMA est responsable de l'implantation du PAG alors que plusieurs secteurs doivent également être mis à contribution
- La mise en œuvre, dans les réseaux régionaux respectifs, ainsi que la dynamique régionale de la conférence administrative régionale et de la conférence régionale des élus
- Les actions dont le ministère ou l'organisme est responsable de la mise en œuvre ainsi que celles dont il a la coresponsabilité avec le MSSS
- Les aspects « transversaux » (évaluation et communication)
- Les besoins du ministère ou de l'organisme, ses commentaires et ses suggestions

Au 31 mars 2009, les ministères et les organismes suivants ont été rencontrés : MELS, MAPAQ, MTQ, MAMOT, INSPQ. Des rencontres avec le SAJ, le MF, le MESS et l'OPC sont prévues après la période couverte par ce bilan.

.

⁷ Le comité de pertinence a été aboli lors de la fusion de la SG et de QeF en 2010.

1.4 Sommet des acteurs de la Stratégie québécoise de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids

L'implantation du PAG faisant appel à de nombreux acteurs, le besoin d'arrimage et de concertation a donné lieu à un sommet des acteurs de la Stratégie québécoise de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids. Cette stratégie englobe le PAG, les projets émanant de la SG et de QeF, l'apport d'expertise de l'INSPQ ainsi que les actions des ONG associées au secteur des habitudes de vie et des environnements favorables, dont celles de la Coalition québécoise pour la problématique du poids.

Des acteurs représentant le MSSS et le gouvernement du Québec, l'INSPQ, le réseau de santé publique, la SG et QeF ont été réunis lors d'un sommet le 13 février 2009. Ce sommet visait les objectifs suivants :

- Faire état des structures nationales et régionales de mise en œuvre du PAG ainsi que des formes de concertation en région.
- Partager les perceptions de l'évolution de l'environnement dans lesquelles s'implante le PAG ainsi que les projets de la SG et de QeF.
- Faire le point sur la mise en œuvre du PAG aux paliers national et régional ainsi que sur la mise en œuvre des projets de la SG et de QeF (état d'avancement, arrimages, ce qui va bien, ce qui va moins bien);
- Réfléchir aux conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs de santé publique dans la mise en œuvre du PAG aux paliers national et régional ainsi que des projets de la SG et de QeF.
- Préciser certains correctifs à apporter et susciter un engagement dans cette démarche afin de favoriser l'atteinte des objectifs de santé publique dans la mise en œuvre du PAG aux paliers national et régional ainsi que des projets de la SG.

Les acteurs ont prévu de se réunir de nouveau afin de donner suite à cette première rencontre.

2 MÉTHODOLOGIE

Lors de la planification de la reddition de comptes de la première année d'implantation du PAG, l'an 1, des agents d'évaluation de plusieurs ministères engagés dans le PAG ont été consultés en vue de mettre au point des indicateurs qui allaient permettre d'élaborer les questionnaires relatifs aux bilans annuels à venir. Le souci de conserver, année après année, les mêmes indicateurs permet non seulement de faciliter la compréhension des questionnaires par les professionnels ayant la responsabilité de les remplir, mais aussi de comparer les données de façon longitudinale.

Par conséquent, l'outil de collecte des données ayant servi à dresser le présent bilan a été mis au point en collaboration avec le comité d'évaluation et le comité des répondants ministériels du PAG. Les membres du comité d'évaluation ont convenu que la fiche signalétique élaborée aux fins du premier bilan ne serait plus privilégiée à l'avenir. Ainsi, l'outil ayant servi à faire état des actions aux fins du premier bilan a été remplacé et deux types de grilles de bilan ont été élaborées. Une première grille cible la mise en œuvre de l'ensemble des actions du PAG dans les ministères et les organismes concernés (voir l'annexe A)8; la deuxième grille permet d'évaluer spécifiquement la mise en œuvre de chacune des 75 actions (voir l'annexe B).

Ce bilan traite des mécanismes de mise en œuvre du PAG en général, mais il aborde également en profondeur les résultats obtenus à l'aide de la grille d'évaluation de la mise en œuvre des actions spécifiques. La démarche a permis l'évaluation de 74 des 75 actions du PAG. Seule l'action 56⁹, qui vise à mettre en valeur les « bons coups », c'est-à-dire les bonnes pratiques en matière de promotion des saines habitudes de vie, d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif, a été exclue du bilan en raison de sa nature particulière. Il est prévu que cette action soit mise en œuvre par tous les ministères et tous les organismes concernés et qu'elle fasse l'objet d'une planification et d'une mise en œuvre ultérieures.

Les grilles de bilan ont fait l'objet de validation par les ministères et les organismes coresponsables et collaborateurs ¹⁰. Lorsque plus d'une organisation étaient responsables de la mise en œuvre de l'action, la grille devait être remplie conjointement et chacune devait signifier qu'elle en avait pris connaissance et faire quelques commentaires ou ajouts, le cas échéant. La validation se voulait davantage un mécanisme de partage d'information entre les ministères et les organismes impliqués dans la mise en œuvre d'une même action qu'une évaluation critique du contenu théorique de la grille.

La section suivante présente succinctement les mécanismes de mise en œuvre du PAG en général ainsi que les principaux résultats liés à la mise en œuvre des actions spécifiques.

Les informations contenues dans la grille de mise en œuvre du PAG en général ont servi lors de l'évaluation élargie des processus de mise en œuvre du PAG au palier national.

Les actions numérotées du PAG sont présentées dans l'annexe E.

Les différents scénarios de responsabilité de la mise en œuvre des actions sont schématisés à la page 12.

3 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL

Les mécanismes de mise en œuvre du PAG dans chaque ministère et organisme concerné varient en fonction de la taille de ces organisations, du nombre d'acteurs impliqués ainsi que du nombre d'actions à mettre en œuvre. Ainsi, la mise en œuvre du PAG peut nécessiter la mise en place de comités internes, la rédaction d'un plan de mise en œuvre ministériel ou la tenue de réunions internes.

La figure 3 montre que des comités internes de mise en œuvre sont créés dans 50 % des organisations concernées (ministères ou organismes). Une seule organisation a élaboré un plan de mise en œuvre ministériel. Enfin, la presque totalité d'entre elles organisent des rencontres internes, généralement statutaires, afin de faire le suivi de la mise en œuvre du PAG.

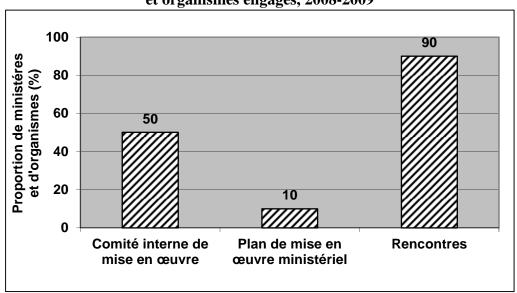


Figure 3 – Mécanismes de mise en œuvre du PAG dans les ministères et organismes engagés, 2008-2009

4 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES

L'information fournie dans la présente section permet d'apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions du PAG en caractérisant leur progression par rapport à la première année (an 1) d'implantation du PAG. De nature qualitative, les résultats présentés sont le fruit de la perception des répondants ministériels issus des ministères et organismes engagés dans le PAG.

4.1 Degré de mise en œuvre

Au 31 mars 2009, la mise en œuvre de 21 actions (28 %) n'était pas débutée. ¹¹ Cependant, celle de 53 actions (72 %) était en cours ou terminée, Concernant ces 53 actions, la mise en œuvre de 24 actions (32%) était en cours et celle de 20 actions (27 %) était terminée. Aucune donnée relative au degré de mise en œuvre n'était disponible concernant 9 actions (12 %), mais celle-ci était bel et bien en cours au 31 mars 2009 ¹². La figure 4 illustre les résultats énoncés précédemment.

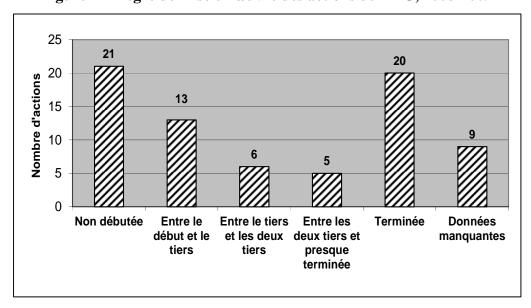


Figure 4 – Degré de mise en œuvre des actions du PAG, 2008-2009

La progression de la mise en œuvre des actions est intéressante. En effet, on observe une augmentation de 33 % de la proportion d'actions dont la mise en œuvre était en cours ou terminée durant la période 2008-2009, puisque celle-ci s'établissait à 39 % au 31 mars 2008.

_

Puisque l'action 56 est exclue du bilan et que la mise en œuvre de 21 actions n'est pas débutée, les résultats qui suivront concernant la mise en œuvre des actions porteront sur 53 actions.

Les responsables ministériels n'avaient pas l'obligation de répondre à chacune des questions des deux grilles de bilan du PAG. Par conséquent, les résultats relatifs à certaines questions comportent des données manquantes.

4.2 Moyens visant à assurer la mise en œuvre

La mise en œuvre des actions peut se faire par plusieurs moyens. Depuis le lancement du PAG en 2006, il semble que l'élaboration d'outils et de matériel (ex. : guide, trousse, répertoire) ainsi que les moyens de communication (dépliant, lettre, site Web) constituent les moyens les plus populaires de mise en œuvre des actions, comme le montre la figure 5.

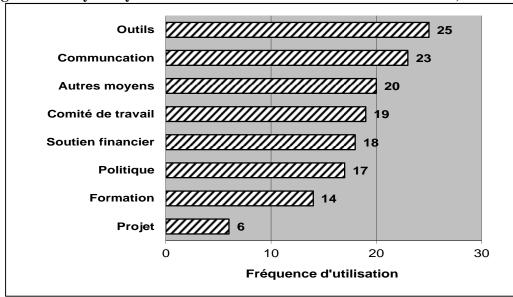


Figure 5 – Moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions, 2006-2009

Bien que la mise en œuvre de plusieurs actions repose sur un seul moyen, une combinaison de plusieurs moyens peut également servir à la mise en œuvre des actions, comme le montre la figure 6.

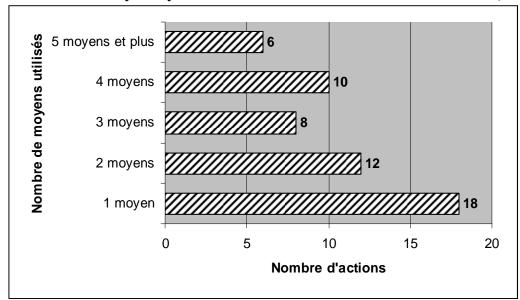


Figure 6 – Nombre de moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions, 2006-2009

4.3 Activités de communication

La mise en œuvre de certaines actions est assurée par des activités de communication. En effet, les responsables de la mise en œuvre de 36 actions (68 %) ont tenu des activités de communication au cours de la période couverte par le présent bilan (voir la figure 7). Aucune activité de communication n'a été organisée aux fins de la mise en œuvre de 16 actions (30 %), mais la mise en œuvre de 4 de ces actions (8 %) sera assurée par des activités de communication ultérieures (voir la figure 8). Seules 9 actions (17 %) ne sont assurées par aucune activité de communication prévue.

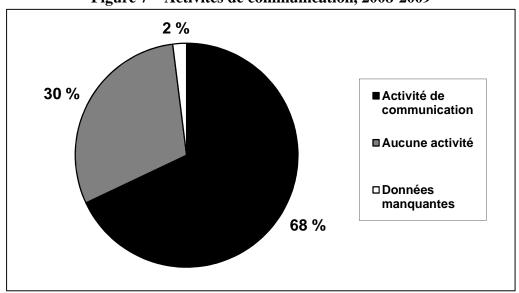
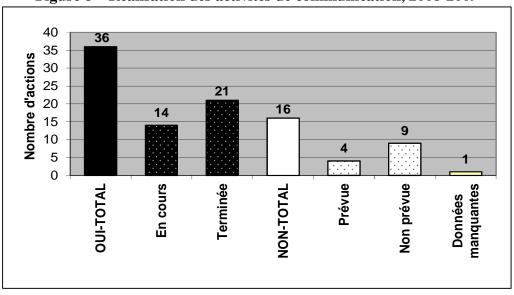


Figure 7 – Activités de communication, 2008-2009





4.4 Livrables et résultats obtenus

La mise en œuvre des actions peut donner lieu à plusieurs types de livrables. Certaines actions peuvent nécessiter l'organisation d'activités de formation, la création de documents d'information ou encore d'outils soutenant sa mise en œuvre. La figure 9 montre que la mise en œuvre de 46 actions (87 %) a donné lieu à des livrables.

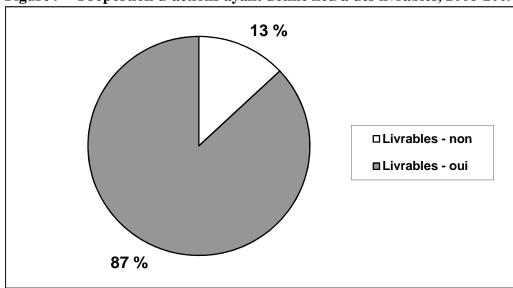


Figure 9 – Proportion d'actions ayant donné lieu à des livrables, 2008-2009

L'histogramme suivant permet de mieux qualifier les types de livrables obtenus. La production de documents, l'accord de subventions et l'élaboration d'outils sont généralement les livrables qui résultent le plus souvent de la mise en œuvre des actions.

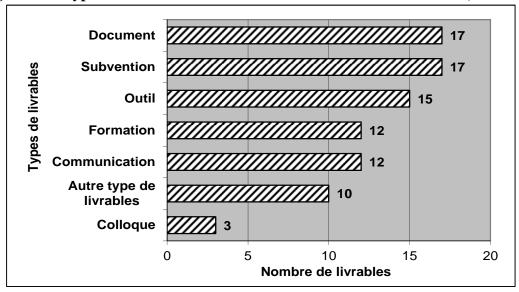


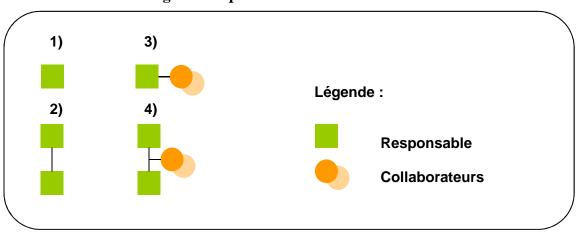
Figure 10 – Types de livrables résultant de la mise en œuvre des actions, 2008-2009

4.5 Collaboration dans la mise en œuvre des actions¹³

La figure 11 rappelle les scénarios suivants de responsabilité des ministères et des organismes engagés dans le PAG relativement à la mise en œuvre des actions :

- 1) Un seul ministère ou organisme est responsable (26 actions)
- 2) Deux ou plusieurs ministères ou organismes sont coresponsables (7 actions)
- 3) Un seul ministère ou organisme est responsable avec un ou plusieurs collaborateurs (34 actions)
- 4) Deux ou plusieurs ministères ou organismes sont coresponsables avec un ou plusieurs collaborateurs (7 actions)

Figure 11 – Scénario de responsabilité et de collaboration entre les ministères et les organismes pour la mise en œuvre des actions



Dans le premier bilan, les résultats faisaient référence à la collaboration entre les ministères et les organismes lors de la rédaction de la fiche signalétique. Dans le cas du présent bilan, les résultats font plutôt référence à la collaboration entre les ministères et les organismes concernant la mise en œuvre des actions.

Le tableau 1 présente les résultats concernant la collaboration, selon les quatre scénarios de responsabilité.

> Scénario 1

- 26 actions correspondent au premier scénario.
- La mise en œuvre de 18 de ces actions est en cours.
- Toutefois, ces actions étant sous la responsabilité d'un unique ministère ou organisme sans coresponsable ni collaborateur, la collaboration ne s'applique pas.

Scénario 2

- 7 actions correspondent au deuxième scénario.
- La mise en œuvre de 5 de ces actions est en cours.
- La collaboration avec le ministère ou l'organisme coresponsable est effective concernant la totalité de ces actions, ce qui porte le taux de collaboration à 100 % relativement à ce scénario de responsabilité.

Scénario 3

- 34 actions correspondent au troisième scénario.
- La mise en œuvre de 24 d'entre elles est en cours.
- La collaboration avec le ministère ou l'organisme collaborateur est effective concernant 14 actions. Le taux de collaboration est donc de 58 % relativement à ce scénario de responsabilité.

Scénario 4

- 7 actions correspondent au quatrième scénario.
- La mise en œuvre de 7 d'entre elles est en cours.
- 5 actions ont nécessité la collaboration des ministères et des organismes coresponsables et collaborateurs. La collaboration relative à ce scénario est donc de 71 %.

Tableau 1 – Taux de collaboration selon les différents scénarios de responsabilité, 2008-2009

Scénario de responsabilité	Nombre d'actions du PAG*	Nombre d'actions mises en œuvre au 31 mars 2009	Nombre d'actions ayant nécessité la collaboration	Collaboration moyenne (%)**
1	26	17	S. O.	S. O.
2	7	5	5	100
3	34	24	14	58
4	7	7	5	71
TOTAL	74	53	24	67

S. O.: sans objet.

Notes: * Le nombre total d'actions exclut l'action 56, qui ne fait pas partie de l'analyse.

Le taux de collaboration varie considérablement d'un scénario de responsabilité à un autre (voir le tableau 1). Au 31 mars 2009, le taux de collaboration moyen était de 67 %. On observe une augmentation de 19 % du taux de collaboration en ce qui concerne l'ensemble des scénarios de responsabilité au cours de la période 2008-2009, puisque celui-ci s'établissait à 48 % au 31 mars 2008. Néanmoins, il faut prendre en considération la méthode de calcul du taux de

^{**} Le taux de collaboration moyen exclut le scénario 1.

collaboration, laquelle a été modifiée aux fins du présent bilan, ce qui pourrait expliquer, en partie, les taux plus élevés en 2008-2009.

4.6 Participation régionale à la mise en œuvre des actions

La mise en œuvre des actions du PAG peut nécessiter l'implication des réseaux régionaux des ministères et des organismes qui y sont engagés, lorsque de tels réseaux existent. Bien que la participation régionale n'ait pas été jugée applicable concernant 29 actions (55 %) dont la mise en œuvre était en cours ou terminée, l'implication régionale a tout de même été significative (voir la figure 12). En effet, la mise en œuvre de 14 actions (26 %) a fait appel à la participation de la totalité des régions et celle de 8 actions (15 %) a fait appel à une partie des unités régionales de ces ministères et de ces organismes.

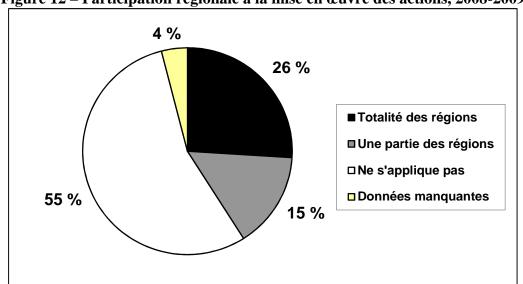


Figure 12 – Participation régionale à la mise en œuvre des actions, 2008-2009

4.7 Évaluation des actions

Si la mise en œuvre des actions est primordiale, son évaluation l'est encore davantage, et ce, afin de pouvoir en évaluer l'impact. Certains ministères et organismes engagés dans le PAG ont d'ailleurs pris l'initiative d'évaluer la mise en œuvre ou l'impact de la mise en œuvre de certaines actions. Afin de dresser un portrait des actions qui ont fait l'objet d'une évaluation et de guider les travaux généraux d'évaluation du PAG, cet indicateur a été intégré au bilan.

Au 31 mars 2009, la mise en œuvre de 17 actions (32 %) du PAG faisait ou avait fait l'objet d'une évaluation (voir la figure 13). À l'inverse, la mise en œuvre de 34 actions (64 %) n'a pas été évaluée. La mise en œuvre de 8 (15 %) de ces 34 actions sera évaluée ultérieurement (voir la figure 14). Enfin, la mise en œuvre de 20 actions (38 %) ne fera pas l'objet d'une évaluation.

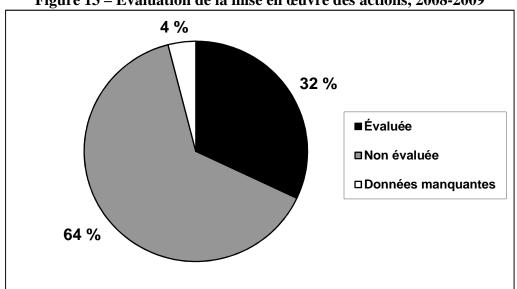
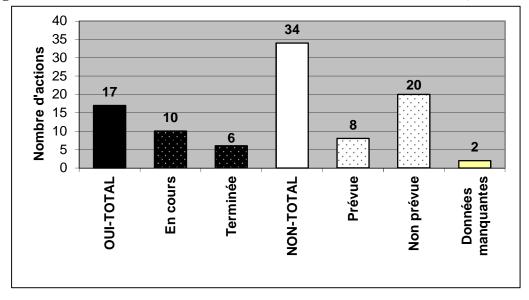


Figure 13 – Évaluation de la mise en œuvre des actions, 2008-2009

Figure 14 – Réalisation de l'évaluation de la mise en œuvre des actions, 2008-2009



5 BILAN DES ACTIONS « TRANSVERSALES »

5.1 Formation

5.1.1 Formation PAG (phases 1 et 2)

La mise en œuvre du PAG nécessite la contribution d'un grand nombre d'acteurs issus de divers milieux et dont les connaissances sont hétérogènes en matière de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids. La formation est par conséquent une activité « transversale » primordiale, nécessaire à la mise en œuvre du PAG.

Afin de répondre à cette préoccupation, une première phase de formation ¹⁴ avait été élaborée en 2007. En avril de la même année, et à nouveau en juin 2008, la formation a été offerte aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PAG. Cette formation traitait des sept thèmes suivants :

- 1) Mise en contexte (PAG)
- 2) Mesures et indicateurs des problèmes reliés au poids (embonpoint, obésité et préoccupation excessive à l'égard du poids)
- 3) Prévalence des problèmes reliés au poids (embonpoint, obésité et préoccupation excessive à l'égard du poids)
- 4) Mécanique de l'amaigrissement
- 5) Cause des problèmes reliés au poids
- 6) Conséquences de l'excès de poids et concept du « fit & fat »
- 7) Reconnaître et éviter les effets indésirables

Le degré d'atteinte des objectifs était généralement assez élevé et l'appréciation générale de la formation était supérieure à 85 %. Les ateliers ont également été très appréciés par les participants.

Une 2^e phase de formation¹⁵ a également été élaborée et offerte à quatre reprises. Cette 2^e phase de formation abordait les quatre thèmes suivants :

- 1) Urbanisme et aménagement
- 2) Transport actif
- 3) Secteur agroalimentaire
- 4) Préoccupation excessive à l'égard du poids

Le degré d'atteinte des objectifs de la 2^e phase de formation était variable, puisque les participants ont fait état d'une moins bonne compréhension de certains thèmes. Seuls les objectifs du thème portant sur la préoccupation excessive à l'égard du poids ont été atteints. L'appréciation générale de la formation était supérieure à 80 %.

¹⁴ Un résumé des formations PAG est présenté dans l'annexe D.

¹⁵ Ibia

5.1.2 Formation sur le guide d'application du volet « Alimentation » de la Politique-cadre

La Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, Pour un virage santé à l'école a été lancée en septembre 2007. Afin d'offrir un soutien aux commissions scolaires dans l'application des orientations de la Politique-cadre, le MSSS a mis sur pied une formation à l'intention des acteurs concernés de son réseau (plus particulièrement les nutritionnistes et les techniciens et techniciennes en diététique).

La formation a d'abord été dispensée à des membres des directions de santé publique (DSP) et par la suite, le contenu de la formation a été adapté en fonction de leurs commentaires afin de répondre le mieux possible aux besoins du personnel des CSSS. Un maximum de 20 participants issus de CSSS par session de formation était prévu. Si des places étaient disponibles, les personnes-ressources en nutrition du réseau scolaire étaient invitées à y participer.

Un guide de formation a également été produit, lequel contient les informations nécessaires à l'implantation d'un environnement favorisant la saine alimentation en milieu scolaire 16. Les personnes ayant suivi la formation seront donc en mesure d'utiliser le guide d'application de la Politique-cadre – volet « alimentation » pour conseiller les commissions scolaires du Québec et les aider à effectuer le « virage santé » attendu dans leurs établissements.

5.1.3 Comité de formation

En décembre 2008, afin d'accroître le contenu de la formation en matière de saines habitudes de vie, un comité de formation a été créé. Son mandat est de permettre le développement des compétences¹⁷ des acteurs qui mettent en œuvre les actions du PAG, afin de favoriser le partage d'une vision commune des problèmes dans ce domaine, et de leurs solutions, et de favoriser la cohérence et la synergie des actions. Ce comité est formé de représentants de différents milieux et paliers d'intervention (MSSS et autres ministères et organismes, TCNPP, DSP, CSSS, INSPQ, QeF). La consultation des groupes communautaires est également envisagée. Le comité prévoit d'abord dresser un inventaire des formations offertes dans différents milieux. Des formations de formateur pourraient ensuite être élaborées au palier national. Ces formateurs adapteraient ensuite le contenu des formations aux réalités régionales qui leur sont propres.

5.2 Communications

Le MSSS a lancé la campagne gouvernementale sur les saines habitudes de vie le 11 octobre 2008. Près de 500 personnes engagées dans la mise en œuvre d'actions favorisant l'adoption de saines habitudes de vie ont été invitées. Cette activité a également permis de promouvoir les actions des ministères et des organismes dans la mise en œuvre du PAG.

Ayant pour thème « Au Québec, on aime la vie! », la campagne visait à rallier la population autour du plaisir que procurent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif. Dans cet esprit, des messages télévisés et des imprimés ont été diffusés afin d'inviter les Québécoises et les Québécois à renforcer leurs saines habitudes de vie.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Guide d'application du volet alimentation de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, 148 p. [En ligne] 2008 [http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-289-01.pdf]

Compétences dans les champs du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

De plus, un site Internet sur les saines habitudes de vie, qui comprend des sections destinées aux citoyens, aux communautés et aux entreprises, a été créé¹⁸.

Un bulletin d'information sur le PAG a également vu le jour. Le bulletin *Investir pour l'avenir* s'adresse aux ministères et aux organismes gouvernementaux ainsi qu'à leurs réseaux respectifs, mais aussi aux ONG de même qu'aux organismes communautaires. Cet outil se veut notamment un moyen de faire connaître le PAG et sa mise en œuvre, de partager les initiatives associées au PAG et de mobiliser les partenaires et les collaborateurs engagés dans sa mise en œuvre.

Enfin, le 22 février 2008, un projet de plan de communication 2009-2012 a été soumis aux directeurs des communications des ministères et des organismes engagés. L'approbation finale de ce projet a été obtenue après le 31 mars 2008. Ce plan avait notamment pour objectif de sensibiliser les décideurs à la création d'environnements favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, notamment par la mise en place de politiques publiques. Il s'inscrivait dans les quatre orientations suivantes :

- 1) Assurer la compréhension et l'adhésion des diverses clientèles à l'égard de la responsabilité individuelle par rapport à la responsabilité collective ainsi que la problématique du poids
- 2) Susciter la mobilisation des diverses clientèles à l'égard des nouvelles politiques publiques liées aux saines habitudes de vie
- 3) Favoriser la modification des environnements par les décideurs, les acteurs et les partenaires
- 4) Favoriser la modification de comportements individuels (habitudes de vie)

5.3 Évaluation

En avril 2008, un comité interministériel d'évaluation a été mis sur pied. Ce comité a pour mandat d'assurer la réalisation des travaux d'évaluation du PAG, lequel est mis en œuvre au gouvernement du Québec et dans les réseaux des différents ministères et organismes impliqués, en vue d'atteindre les objectifs dans le délai prévu. Ce comité est formé d'un agent d'évaluation de chaque organisation concernée.

Le comité a notamment été réuni afin de discuter de l'évaluation de l'implantation du PAG. Par la suite, il a convenu de la reddition de comptes (rapport triennal) devant être soumise au Conseil des ministres en novembre 2009. Ainsi, les membres ont convenu que les fiches signalétiques ayant servi à dresser le premier bilan ne seraient pas actualisées et que d'autres indicateurs plus robustes devraient être élaborés. Ils ont également convenu que l'outil du premier bilan PAG serait enrichi et servirait à la reddition de comptes. Les grilles de bilan de l'an 2²⁰ ont donc été élaborées par l'équipe de coordination du MSSS, en collaboration avec le comité d'évaluation. Une première grille sert à recueillir de l'information sur la mise en œuvre du PAG en général dans les ministères et les organismes concernés; une deuxième grille sert à évaluer la mise en œuvre des actions spécifiques. Comme les répondants ministériels ont la responsabilité de remplir les grilles, une réunion conjointe des répondants et des agents d'évaluation a été organisée afin de s'assurer de la compréhension de tous.

Le site Internet est accessible à l'adresse suivante : www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca

Les numéros du bulletin national d'information *Investir pour l'avenir* sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/extranet/pag/index.php?bulletin-pag

Les grilles de bilan de l'an 2 sont reproduites dans les annexes A et B.

Par la suite, la Direction de l'évaluation du MSSS s'est jointe au comité interministériel d'évaluation afin de mener une évaluation plus approfondie. Celle-ci visait à mieux comprendre le processus de mise en œuvre du PAG dans son ensemble à partir de l'expérience des divers groupes d'acteurs impliqués en vue d'aider les décideurs à améliorer la mise œuvre des actions prévues dans le PAG actuel et, éventuellement, en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action²¹.

5.4 Colloques et ateliers scientifiques

En novembre 2008, lors de la 12^e édition des Journées annuelles de santé publique, deux journées dont le thème était associé au PAG ont été organisées²². Une journée intitulée « La préoccupation excessive à l'égard du poids : la comprendre et la prévenir » a permis aux participants de mieux comprendre cette problématique et les a outillés afin que leurs interventions de prévention de l'obésité, conformément au PAG, ne contribuent pas à amplifier ce phénomène. Une seconde journée intitulée « Publicité faite aux enfants et habitudes de vie : y a-t-il équation? Comment agir? » visait à outiller les participants et à les sensibiliser aux effets négatifs de la publicité destinée aux jeunes. La journée avait également pour objectif d'apprendre aux participants à réagir adéquatement à des situations qui dérogent de la loi et du consensus social à l'égard de l'interdiction de la publicité faite aux enfants.

Le 27 mars 2009, une cinquantaine d'acteurs et de chercheurs clés issus des secteurs québécois de la santé et de l'agriculture ont été réunis afin de participer à un atelier scientifique intitulé « Agriculture et santé : deux réseaux, un même défi! ». Des conférenciers internationaux étaient également sur place afin de partager leur expertise. Articulée autour du rapprochement des secteurs agroalimentaires et de la santé, cette activité a permis aux participants de se familiariser avec des exemples concrets et novateurs visant à élaborer des politiques agroalimentaires qui favorisent la santé. Cette journée a pu répondre aux besoins suivants : établir et documenter les liens entre l'épidémie actuelle d'obésité et les politiques agroalimentaires; préciser les défis que pose la mise en place de politiques publiques qui favorisent la santé; amorcer une réflexion sur la valeur ajoutée du processus d'évaluation d'impact sur la santé.

QUÉBEC, DIRECTION DE L'ÉVALUATION, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2009), Évaluation de l'implantation du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir*, Québec, 28 p.

Les présentations sont accessibles sur le site Internet des JASP à l'adresse suivante : http://jasp.inspq.qc.ca/archives.aspx

6 BILAN DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS

6.1 Comité des sous-ministres adjoints

Le comité des sous-ministres adjoints (SMA) est composé des hauts gestionnaires ²³ des ministères et des organismes engagés dans le PAG. En 2008-2009, le rôle du comité était d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PAG au gouvernement du Québec et dans les réseaux de ces différentes organisations afin d'atteindre les objectifs dans le délai prévu. Dans la période couverte par le présent bilan, le comité s'est réuni à 5 reprises (voir la figure 15); le taux moyen de participation aux réunions était de 83 %. On observe donc une augmentation de 5 % du taux de participation aux réunions des SMA, puisque celui-ci s'établissait à 78 % au 31 mars 2008.

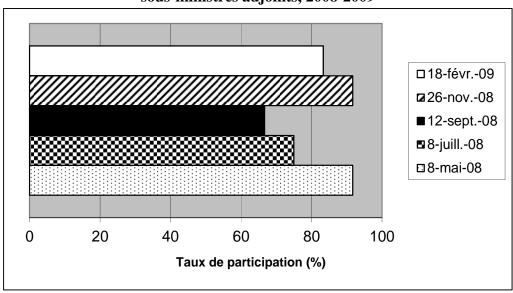


Figure 15 – Taux de participation aux réunions du comité des sous-ministres adjoints, 2008-2009

Lorsqu'un SMA ne peut assister à la réunion, il est remplacé à l'occasion par un gestionnaire ou un professionnel. La figure 16 montre que le taux de participation des SMA est très variable, bien que la majorité des ministères et des organismes soit représentée lors des rencontres. Certaines organisations sont toujours représentées par un SMA, alors que d'autres le sont toujours par un gestionnaire ou par un professionnel. Cela risque de poser un problème, puisque l'implication des hautes instances de toutes les organisations impliquées est primordiale dans la mise en œuvre des actions du PAG. Afin de préserver l'anonymat des personnes concernées, le nom des ministères et des organismes n'est pas indiqué dans l'histogramme suivant.

.

La désignation « sous-ministres adjoints » sert à désigner les hauts gestionnaires des ministères et des organismes qui participent à ce comité. Douze hauts gestionnaires siègent à ce comité, soit les 9 SMA ainsi que le président de l'OPC, le directeur scientifique de l'INSPQ et le directeur général de la SG (en tant que membre invité). Le MELS y est représenté par deux SMA (volet « éducation » et volet « loisir et sport »).

M/O-12 M/O-11 M/O-10 M/O-9 M/O-8 M/O-7 ■Sous-ministre adjoint □Remplaçant M/O-6 M/O-5 M/O-4 M/O-3 M/O-2 M/O-1 80 20 60 100 Taux de participation (%)

Figure 16 – Type de représentantion ministérielle au comité des sous-ministres adjoints, 2008-2009

M/O: ministère ou organisme.

6.2 Comité des répondants ministériels

Le comité des répondants ministériels est composé d'un représentant professionnel de chacune des organisations (ministère ou organisme) concernées. En 2008-2009, le rôle du comité était d'assurer la mise en œuvre des actions du PAG afin d'en atteindre les objectifs dans le délai prévu. Dans la période couverte par le présent bilan, le comité s'est réuni à 10 reprises, soit lors de 6 réunions ordinaires, de 2 réunions spéciales consacrées à des réflexions en vue d'amorcer les travaux sur la vision de la saine alimentation, de 1 réunion spéciale sur les avis ministériels relatifs aux projets soumis au Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie et, enfin, de 1 réunion conjointe des répondants ministériels et des agents d'évaluation afin de discuter des grilles de bilan de l'an 2 (voir la figure 17). Le taux de participation moyen aux réunions ordinaires est de 87 %²⁴. On observe donc une augmentation de 4 % du taux de participation aux réunions des répondants ministériels, puisque celui-ci s'établissait à 83 % au 31 mars 2008. Ce résultat témoigne de la constance de l'implication des répondants.

-

Les représentants du MELS (volet « éducation » et volet « loisir et sport ») ont été considérés conjointement. Le dénominateur utilisé dans le calcul du taux de participation aux réunions des répondants ministériels est 10, étant donné que le MELS compte pour 1 organisation.

□ 11-févr.-09
□ 25-nov.-08
□ 14-oct.-08
□ 8-sept.-08
□ 17-juin-08
□ 26-mai-08
□ 1-mai-08
□ 1-mai-08

Figure 17 – Taux de participation aux réunions du comité des répondants ministériels, 2008-2009

6.3 Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation est composé de 1 agent d'évaluation de chaque organisation concernée (ministère ou organisme). En 2008-2009, le rôle du comité était d'assurer la réalisation des travaux d'évaluation du PAG, lequel est mis en œuvre au gouvernement du Québec et dans les réseaux des différentes organisations impliquées, en vue d'en atteindre les objectifs dans le délai prévu. Le comité s'est réuni à 5 reprises, notamment afin d'élaborer, en collaboration avec le MSSS, les grilles qui ont servi à la collecte de l'information couverte par le présent bilan. Une réunion conjointe des agents d'évaluation et des répondants ministériels a également été tenue le 11 mars 2009. Le taux moyen de participation aux réunions est de 76 %.

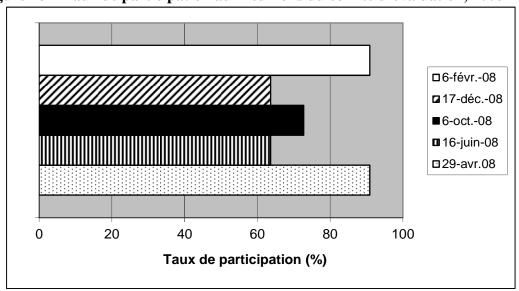


Figure 18 – Taux de participation aux réunions du comité d'évaluation, 2008-2009

CONCLUSION

Le présent bilan a permis une meilleure appréciation du processus d'implantation des actions ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces actions. En effet, celle-ci s'appuie désormais sur un nouvel outil de collecte de données constitué de deux grilles de bilan concernant la mise en œuvre du PAG en général et la mise en œuvre des actions spécifiques. Néanmoins, les constats suivants se dégagent de ce deuxième bilan :

- 1) Contrairement aux indicateurs ayant servi à dresser le premier bilan, les indicateurs issus des deux grilles de bilan ont été formulés par le comité d'évaluation, ce qui donne une plus grande rigueur à la reddition de comptes annuelle du PAG dans son ensemble. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été ajoutés afin de mieux apprécier la mise en œuvre des actions spécifiques dans la période couverte : degré de mise en œuvre de l'action, collaboration en vue de la mise en œuvre de l'action, activités de communication et d'évaluation, etc. Par ailleurs, des indicateurs ont permis de rendre compte des efforts consentis par les différents ministères et organismes impliqués dans la mise en œuvre générale du PAG : mécanismes et structure de mise en œuvre du PAG, activités de communication et/ou diffusion générale portant sur le PAG, actions ou initiatives « extra-PAG », etc.
- 2) La grille de bilan relative à la mise en œuvre des actions spécifiques présente certaines limites. Bien que le nouvel outil de collecte ait permis de multiplier et de standardiser les indicateurs devant faire l'objet d'une évaluation annuelle et de considérer davantage le caractère évolutif des actions du PAG, cet outil ne rend pas compte précisément des activités de suivi concernant les actions dont la mise en œuvre était terminée au 31 mars 2009.
- 3) La mise en œuvre des actions spécifiques montre une progression constante, puisque la mise en œuvre de 72 % des actions était en cours au 31 mars 2009, et ce, à divers degrés d'avancement.
- 4) La collaboration interministérielle montre également une progression par rapport à la première année d'implantation du PAG. Le taux de collaboration moyen s'élève à 67 % dans la période se terminant au 31 mars 2009. Par ailleurs, la mise en œuvre de 41 % des actions a nécessité l'implication des réseaux régionaux des ministères et des organismes engagés. Cependant, des efforts additionnels de la part des organisations concernées par le PAG restent souhaitables afin d'assurer une plus grande cohérence et complémentarité des actions au cours des prochaines années.

ANNEXE A – GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL

1 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET/OU COUVERTE* (COCHEZ TOUTES LES CASES	U DE DIFFUSION GÉNÉRALES SUR LE PAG AU COURS DE LA PÉRIODE
	NÉCESSAIRES)
☐ Aucune activité de communication	et/ou de diffusion sur le PAG
PUBLIC CIBLE	MOYEN DE COMMUNICATION ET/OU DIFFUSION
☐ Unité centrale du M/O¹	☐ Communiqué de presse
☐ Unités régionales du M/O ou	☐ Conférence de presse
agences régionales	☐ Salon, colloque, symposium, forum, etc.
☐ Unités locales du M/O ou agences	☐ Imprimés (affiche, dépliant, signet, objet promotionnel, etc.)
locales	☐ Diffusion Web (Internet, intranet, bulletin électronique, etc.)
☐ Partenaires	☐ Matériel audiovisuel (CD, DVD, etc.)
☐ Grand public	☐ Rencontre de groupes d'intérêt
☐ Autre	☐ Autre Spécifiez
Spécifiez	
	.i.
2 MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU	PAG (COCHEZ TOUTES LES CASES NÉCESSAIRES)
☐ Comité interne de mise en œuvre d	lu PAG
☐ Plan de mise en œuvre ministériel	
Au cours de la période couverte* y a-	t-il eu une ou des rencontre(s) entre les divers intervenants impliqués
	communication, répondants, évaluation, autre) ?
□ Oui	□ Non □ Ne s'applique pas
Statutaire	
☐ Ad Hoc	
☐ Autre Spécifiez	

La mise en œuvre du	PAG nécessite-t-elle l'implicatio	n du niveau régional de votre M\O?
☐ Oui	□ Non	☐ Ne s'applique pas
	de la période couverte*, avez-voi Oui Non	us interpellé le niveau régional de votre M/O?
La mise en œuvre du	PAG nécessite-t-elle l'implicatio	n du niveau local de votre M∖O?
☐ Oui	☐ Non	☐ Ne s'applique pas
	Non	
RÉGIONALES (OU AGE		TRANT COMMENT LE NIVEAU NATIONAL ET LES UNITÉS LOCALES (OU AGENCES LOCALES) SONT RELIÉS ENTRE EUX. LEZ EN EXPLIQUER LES RAISONS.
RÉGIONALES (OU AGE	NCES RÉGIONALES) ET LES UNITÉS TURE N'EST MISE EN PLACE, VEUILI	LOCALES (OU AGENCES LOCALES) SONT RELIÉS ENTRE EUX. LEZ EN EXPLIQUER LES RAISONS. NSENTIES POUR LA VÉRALE DU PAG
RÉGIONALES (OU AGE	NCES RÉGIONALES) ET LES UNITÉS TURE N'EST MISE EN PLACE, VEUILI RESSOURCES CO- MISE EN ŒUVRE GÉN	LOCALES (OU AGENCES LOCALES) SONT RELIÉS ENTRE EUX. LEZ EN EXPLIQUER LES RAISONS. NSENTIES POUR LA VÉRALE DU PAG
RÉGIONALES (OU AGE	NCES RÉGIONALES) ET LES UNITÉS TURE N'EST MISE EN PLACE, VEUILI RESSOURCES CO MISE EN ŒUVRE GÉN AU COURS DE LA PÉR	LOCALES (OU AGENCES LOCALES) SONT RELIÉS ENTRE EUX. LEZ EN EXPLIQUER LES RAISONS. NSENTIES POUR LA VÉRALE DU PAG

5 AUTRES ACTIONS OU INITIATIVES « E Certaines actions sont inscrites en préamb libellées. Ces actions peuvent avoir une pa au cours de la période couverte*, veuillez	ule au PAG ou découlent d'action ortée importante. Si votre M\O me	ns du PAG sans y être explicite	ement ype
	1		
6 AUTRES COMMENTAIRES CONCERNA	IT LA MISE EN ŒUVRE GÉNÉRALE	E DU PAG	
	Ţ		
Identification des M\O et des perso	NNES AYANT REMPLI LA GRILLE		
IDENTIFICATION DES M\O ET DES PERSO Identification du M\O:	NNES AYANT REMPLI LA GRILLE		
	NNES AYANT REMPLI LA GRILLE	Date :	
Identification du M\O:	NNES AYANT REMPLI LA GRILLE	Date :	
Identification du M\O:	NNES AYANT REMPLI LA GRILLE	Date :	
Identification du M\O: Personne ayant rempli la grille:	NNES AYANT REMPLI LA GRILLE	Date :	
Identification du M\O: Personne ayant rempli la grille:	NNES AYANT REMPLI LA GRILLE		
Identification du M\O: Personne ayant rempli la grille:	NNES AYANT REMPLI LA GRILLE		

ANNEXE B – GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES

La mise en œuvre de cette action n'est pas débutée. La mise en œuvre de cette action n'est pas débutée. pour cette action se termine ici. compléter l'« Identification des ministères ou organismes (M\O) o personnes ayant rempli ou validé grille » à la fin du document. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION DEPUIS 2006 (LANCEMENT DU PAG) La mise en œuvre réfère à l'ensemble des travaux menant à la réalisation de l'action.	No. Action	Responsable(s) Collaborateur(s)
La mise en œuvre de cette action n'est pas débutée. Mise en œuvre de cette action n'est pas débutée. Compléter l'« Identification des ministères ou organismes (M/O) opersonnes ayant rempli ou validé grille » à la fin du document.		
La mise en œuvre réfère à l'ensemble des travaux menant à la réalisation de l'action. MOYEN(S) POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION (COCHEZ TOUTES CASES NÉCESSAIRES) Projet Politique ou cadre de référence Développement d'outils et/ou de matériel (ex.: guide, trousse, répertoire, etc.) Mise en place d'un comité de travail Moyens de communication (ex: dépliant, lettre, site Web, etc.) Activités de formation Programme de soutien financier PRINCIPALES ÉTAPES/ACTIVITÉS DU PLAN DE TRAVAIL POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION (MAXIMUM 5) 1) 3) 4) 5)		ministères ou organismes (M\O) et de personnes ayant rempli ou validé la grille » à la fin du document.
TRAVAIL POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION Projet		menant à la réalisation de l'action.
□ Projet □ Politique ou cadre de référence □ Développement d'outils et/ou de matériel (ex.: guide, trousse, répertoire, etc.) □ Mise en place d'un comité de travail □ Moyens de communication (ex: dépliant, lettre, site Web, etc.) □ Activités de formation □ Programme de soutien financier (MAXIMUM 5) 1) 4) 5)	MOYEN(S) POUR METTRE EN OEUVRE L'ACTION	1
☐ Projet ☐ Politique ou cadre de référence ☐ Développement d'outils et/ou de matériel (ex.: guide, trousse, répertoire, etc.) ☐ Mise en place d'un comité de travail ☐ Moyens de communication (ex: dépliant, lettre, site Web, etc.) ☐ Activités de formation ☐ Programme de soutien financier 1) 2) 4) 5)		
□ Développement d'outils et/ou de matériel (ex. : guide, trousse, répertoire, etc.) □ Mise en place d'un comité de travail □ Moyens de communication (ex : dépliant, lettre, site Web, etc.) □ Activités de formation □ Programme de soutien financier		
(ex.: guide, trousse, répertoire, etc.) ☐ Mise en place d'un comité de travail ☐ Moyens de communication (ex: dépliant, lettre, site Web, etc.) ☐ Activités de formation ☐ Programme de soutien financier 2) 3) 5)		1)
☐ Moyens de communication (ex : dépliant, lettre, site Web, etc.) ☐ Activités de formation ☐ Programme de soutien financier		2)
☐ Moyens de communication (ex : dépliant, lettre, site Web, etc.) ☐ Activités de formation ☐ Programme de soutien financier 5)	☐ Mise en place d'un comité de travail	3)
☐ Activités de formation ☐ Programme de soutien financier 5)		
☐ Programme de soutien financier		4)
		5)
Nombre de régions ayant participé à la mise en œuvre // Nombre total de régions	part () and (e / Nombre total de régions
	Nombre de regions avant participe à la finse en œuvre	
	☐ Ne s'applique pas	

	Terre le début et le tiers	3 RESSOURCES CONSENTIES POUL LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION A COURS DE LA PÉRIODE COUVERTE*
	☐ Entre le tiers et les deux tiers ☐ Entre les deux tiers et presque terminée	-Financières (\$\$\$):
	lement mise en œuvre	
	cette action fait l'objet d'un suivi en continu, indiquez ture du suivi.	-Humaines (ETC) :
		-Humaines (Nb de personnes) :
	L	
	ES ET/OU RÉSULTATS OBTENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	
(RAPPORTS,	AVIS, DOCUMENTS, GUIDES, AUTRES OUTILS, FORMATIONS, S	
(RAPPORTS,		
(RAPPORTS,	AVIS, DOCUMENTS, GUIDES, AUTRES OUTILS, FORMATIONS, S	
(RAPPORTS,	AVIS, DOCUMENTS, GUIDES, AUTRES OUTILS, FORMATIONS, S	
(RAPPORTS,	AVIS, DOCUMENTS, GUIDES, AUTRES OUTILS, FORMATIONS, S	
(RAPPORTS,	AVIS, DOCUMENTS, GUIDES, AUTRES OUTILS, FORMATIONS, S	
(RAPPORTS,	AVIS, DOCUMENTS, GUIDES, AUTRES OUTILS, FORMATIONS, S	
(RAPPORTS, A	AVIS, DOCUMENTS, GUIDES, AUTRES OUTILS, FORMATIONS, S	
(RAPPORTS, A	AVIS, DOCUMENTS, GUIDES, AUTRES OUTILS, FORMATIONS, S	ACTION AU COURS DE LA
(RAPPORTS, A	AVIS, DOCUMENTS, GUIDES, AUTRES OUTILS, FORMATIONS, S NOMBRE S'IL Y A LIEU. 5 COLLABORATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'	ACTION AU COURS DE LA
(RAPPORTS, A	5 COLLABORATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L' PÉRIODE COUVERTE* (COCHEZ TOUTES LES CASES NI Avec le(s) M\O coresponsable(s) Avec le(s) M\O collaborateur(s)	ACTION AU COURS DE LA
(RAPPORTS, A	5 COLLABORATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L' PÉRIODE COUVERTE* (COCHEZ TOUTES LES CASES NI Avec le(s) M\O coresponsable(s) Avec le(s) M\O collaborateur(s) Autres partenaires Spécifiez	ACTION AU COURS DE LA
(RAPPORTS, A	5 COLLABORATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L' PÉRIODE COUVERTE* (COCHEZ TOUTES LES CASES NI Avec le(s) M\O coresponsable(s) Avec le(s) M\O collaborateur(s)	ACTION AU COURS DE LA
(RAPPORTS, A	5 COLLABORATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L' PÉRIODE COUVERTE* (COCHEZ TOUTES LES CASES NI Avec le(s) M\O coresponsable(s) Avec le(s) M\O collaborateur(s) Autres partenaires Spécifiez	ACTION AU COURS DE LA ÉCESSAIRES)

d'une évaluation spéc	te action faisait-elle l'o cifique (dans votre M\O n évaluateurs externes)?		ACTIVITÉS DE CO LA PÉRIODE COUVEI Cette action a-t-elle d'activités de comm (plan de communica salon, production d' période couverte*?	RTE* fait spécifiquer unication et/ou tion, communi	nent l'objet de diffusion qué de presse,
☐ Oui ☐ En cours ☐ Terminée	□ Non □ Prévue □ Non pré	evue 📄	Oui En cours Terminées	□ Non	Prévues Non prévues
8 AUTRES COMMEN	ITAIRES SUR LA MISE E	N ŒUVRE DE L	'ACTION	<u></u>	
DENTIFICATION DES I	I\O et des personnes	AYANT REMPI	LI OU VALIDÉ LA GRILL	Æ	
☐ M\O ayant rem	pli la grille	AYANT REMPI	LI OU VALIDÉ LA GRILL	Æ	
☐ M\O ayant remp	oli la grille u M\O:		LI OU VALIDÉ LA GRILI		
☐ M\O ayant remp	pli la grille		LI OU VALIDÉ LA GRILI	Date:	
☐ M\O ayant remp Identification du Personne ☐ Validée par le(s	oli la grille u M\O:	le :	LI OU VALIDÉ LA GRILI		
☐ M\O ayant remp Identification du Personne ☐ Validée par le(s	pli la grille u M\O: e(s) ayant rempli la gril	le :	LI OU VALIDÉ LA GRILI		
☐ M\O ayant remp Identification du Personne ☐ Validée par le(s Identific Personne ☐ Validée par le(s	pli la grille u M\O: e(s) ayant rempli la gril) M\O coresponsable(s) ation du (des) M\O:	le :	LI OU VALIDÉ LA GRILI	Date :	
☐ M\O ayant remp Identification du Personne ☐ Validée par le(s Identific Personne ☐ Validée par le(s Identific	oli la grille u M\O: e(s) ayant rempli la gril) M\O coresponsable(s) ation du (des) M\O: e(s) ayant validé la grill) M\O collaborateur(s)	e :	LI OU VALIDÉ LA GRILI	Date :	

ANNEXE C – MANDAT DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS 2006-2012

Investir pour l'avenir

COMITÉ DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS

Mandat²⁵

Contexte

À travers la planète sévit une pandémie d'obésité, pour laquelle l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) invite toutes les nations à élaborer un plan d'action visant à réduire, voire éliminer cette importante menace sociosanitaire et socioéconomique. Au Québec, comme ailleurs, des travaux gouvernementaux et non gouvernementaux ont été menés afin de suivre cette recommandation. À l'automne 2005, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a reçu le mandat de développer un plan d'action gouvernemental afin de promouvoir les saines habitudes de vie et de prévenir les problèmes reliés au poids. L'équipe de la DGSP, accompagnée d'un comité de répondants et de sous-ministres adjoints de différents ministères et organismes gouvernementaux, a développé le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (ci-après nommé PAG).

Rendu public le 23 octobre 2006, ce plan a pour but d'« Améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, soit un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation » par la mise en place de mesures qui :

- facilitent l'adoption et le maintien, à long terme, de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise;
- réduisent la prévalence de l'obésité et des problèmes reliés au poids et leurs conséquences sur les individus et la société québécoise;
- valorisent les saines habitudes de vie et une variété de schémas corporels.

Les objectifs du PAG sont : de réduire de 2 % le taux de prévalence de l'obésité chez les jeunes et les adultes et réduire de 5 % le taux de prévalence de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes d'ici 2012. Il regroupe 75 actions réparties en cinq axes d'intervention prioritaires :

- 1. Favoriser la saine alimentation
- 2. Favoriser un mode de vie physiquement actif
- 3. Promouvoir des normes sociales favorables
- 4. Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids
- 5. Favoriser la recherche et le transfert des connaissances

La coordination de la mise en œuvre de l'ensemble du PAG a été confiée à la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux et à son directeur national de santé publique. Un rapport triennal doit être déposé au Conseil des ministres en 2009 et 2012. Un suivi de gestion est mis en place pour rendre compte de la mise en œuvre des actions.

Mandat en vigueur du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Composition

UN OU DES SOUS-MINISTRE(S) ADJOINT(S) DES MINISTÈRES SUIVANTS :

- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de la Famille et des Aînés
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère des Transports du Québec

LES DIRIGEANTS DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX SUIVANTS :

- Institut national de santé publique du Québec
- Office de la protection du consommateur
- Secrétariat à la jeunesse

L'animation du comité est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Mandat

Le rôle du comité des sous-ministres adjoints est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PAG au sein du gouvernement du Québec et des réseaux des différents ministères afin d'atteindre les objectifs à l'intérieur du délai prévu.

Plus précisément, le comité devra :

- développer une vision commune à l'égard des transformations requises au sein de la société québécoise afin que la population, particulièrement les jeunes et leurs familles, puisse acquérir et maintenir de saines habitudes de vie et maintenir un poids sain;
- assurer la mise en œuvre des actions du PAG aux paliers national, régional et local via les réseaux ministériels respectifs, le cas échéant;
- concerter les divers acteurs gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre, l'évaluation et les communications entourant le PAG;
- Établir les liens nécessaires avec les partenaires de la société civile liée à la mise en œuvre du PAG, notamment la Société de gestion du Fonds;
- établir les conditions nécessaires à la collaboration interministérielle requise pour la mise en œuvre du PAG;
- assurer la cohérence gouvernementale dans la mise en œuvre du PAG;
- assurer la mise à contribution des expertises respectives des différents ministères impliqués;
- rendre compte des résultats de la mise en œuvre du PAG en 2009 et 2012 au Conseil des ministres en 2009 et 2012, via le ministre de la Santé et des Services sociaux.

17 novembre 2008 Mise à jour le 26 mars 2009

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS 2006-2012

Investir pour l'avenir

COMITÉ DES RÉPONDANTS MINISTÉRIELS

Mandat²⁶

Contexte

À travers la planète sévit une pandémie d'obésité, pour laquelle l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) invite toutes les nations à élaborer un plan d'action visant à réduire, voire éliminer cette importante menace sociosanitaire et socioéconomique. Au Québec, comme ailleurs, des travaux gouvernementaux et non gouvernementaux ont été menés afin de suivre cette recommandation. À l'automne 2005, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a reçu le mandat de développer un plan d'action gouvernemental afin de promouvoir les saines habitudes de vie et de prévenir les problèmes reliés au poids. L'équipe de la DGSP, accompagnée d'un comité de répondants et de sous-ministres adjoints de différents ministères et organismes gouvernementaux, a développé le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (ci-après nommé PAG).

Rendu public le 23 octobre 2006, ce plan a pour but d'« Améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, soit un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation », par la mise en place de mesures qui :

- facilitent l'adoption et le maintien, à long terme, de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise;
- réduisent la prévalence de l'obésité et des problèmes reliés au poids et leurs conséquences sur les individus et la société québécoise;
- valorisent les saines habitudes de vie et une variété de schémas corporels.

Les objectifs du PAG sont : de réduire de 2 % le taux de prévalence de l'obésité chez les jeunes et les adultes et réduire de 5 % le taux de prévalence de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes d'ici 2012. Il regroupe 75 actions réparties en cinq axes d'intervention prioritaires :

- 1. Favoriser la saine alimentation
- 2. Favoriser un mode de vie physiquement actif
- 3. Promouvoir des normes sociales favorables
- 4. Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids
- 5. Favoriser la recherche et le transfert des connaissances

La coordination de la mise en œuvre de l'ensemble du PAG a été confiée à la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux et à son directeur national de santé publique. Un rapport triennal doit être déposé au Conseil des ministres en 2009 et 2012. Un suivi de gestion est mis en place pour rendre compte de la mise en œuvre des actions.

Mandat en vigueur du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Composition

UN OU DES REPRÉSENTANT(S) PROFESSIONNEL(S) DES MINISTÈRES SUIVANTS:

- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de la Famille et des Aînés
- Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère des Transports du Québec

UN REPRÉSENTANT DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX SUIVANTS :

- Institut national de santé publique du Québec
- Office de la protection du consommateur
- Secrétariat à la jeunesse

L'animation du comité est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il relève du comité des sous-ministres adjoints du PAG.

Mandat

Le rôle du comité des répondants ministériels du PAG est d'assurer la mise en œuvre des actions du PAG afin d'atteindre les objectifs à l'intérieur du délai prévu.

Plus précisément, le comité devra :

- développer une vision commune à l'égard des transformations requises au sein de la société québécoise afin que la population, particulièrement les jeunes et leurs familles, puisse acquérir et maintenir de saines habitudes de vie et maintenir un poids sain;
- assurer la mise en œuvre des actions du PAG au palier national;
- assurer le lien avec le sous-ministre adjoint responsable du PAG;
- assurer la liaison entre les différents intervenants intraministériels impliqués dans le PAG, dans les diverses directions, notamment la direction des communications et celle de la recherche et de l'évaluation:
- établir les liens nécessaires avec leurs réseaux régional et/ou local, le cas échéant, lorsque cela est requis pour la mise en œuvre des actions;
- assurer les liens nécessaires avec leurs partenaires de la société civile;
- favoriser la collaboration interministérielle requise pour la mise en œuvre du PAG;
- favoriser la cohérence gouvernementale dans la mise en œuvre du PAG;
- encourager le partage de l'expertise respective des différents ministères impliqués;
- contribuer à la reddition de comptes qui doit être faite au Conseil des ministres en 2009 et 2012.

17 novembre 2008 Mise à jour le 26 mars 2009

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS 2006-2012

Investir pour l'avenir

COMITÉ D'ÉVALUATION

Mandat²⁷

Contexte

À travers la planète sévit une pandémie d'obésité, pour laquelle l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) invite toutes les nations à élaborer un plan d'action pour réduire, voire éliminer cette importante menace sociosanitaire et socioéconomique. Au Québec, comme ailleurs, des travaux gouvernementaux et non gouvernementaux ont été menés afin de suivre cette recommandation. À l'automne 2005, le MSSS a reçu le mandat de développer un plan d'action gouvernemental pour promouvoir les saines habitudes de vie et prévenir les problèmes reliés au poids. L'équipe de la DGSP, accompagnée d'un comité de répondants et de sousministres adjoints de différents ministères, a développé le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (ciaprès nommé PAG).

Rendu public le 23 octobre 2006, ce plan a pour but d'« Améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, soit un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation », par la mise en place de mesures qui :

- facilitent l'adoption et le maintien, à long terme, de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise;
- réduisent la prévalence de l'obésité et des problèmes reliés au poids et leurs conséquences sur les individus et la société québécoise;
- valorisent les saines habitudes de vie et une variété de schémas corporels.

Les objectifs du PAG sont les suivants : réduire de 2 % le taux de prévalence de l'obésité chez les jeunes et les adultes et réduire de 5 % le taux de prévalence de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes d'ici 2012. Il regroupe 75 actions réparties en cinq axes d'intervention prioritaires :

- 1. Favoriser la saine alimentation
- 2. Favoriser un mode de vie physiquement actif
- 3. Promouvoir des normes sociales favorables
- 4. Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids
- 5. Favoriser la recherche et le transfert des connaissances

La coordination de la mise en œuvre de l'ensemble du PAG a été confiée à la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux et à son directeur national de santé publique. Un rapport triennal doit être déposé au Conseil des ministres en 2009 et 2012. Un suivi de gestion est mis en place pour rendre compte de la mise en œuvre des actions.

Mandat en vigueur du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Composition

UN OU DES REPRÉSENTANT(S) DES MINISTÈRES SUIVANTS:

- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de la Famille et des Aînés
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère des Transports du Québec

UN OU DES REPRÉSENTANT(S) DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX SUIVANTS :

- Institut national de santé publique du Québec
- Office de la protection du consommateur
- Secrétariat à la jeunesse

L'animation du comité est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il relève du comité des sous-ministres adjoints du PAG.

Mandat

Le rôle du comité d'évaluation est d'assurer la réalisation des travaux d'évaluation du PAG, lequel est mis en œuvre au sein du gouvernement du Québec et des réseaux des différents ministères et organismes impliqués, dans le but d'atteindre les objectifs à l'intérieur du délai prévu.

Plus précisément, les membres du comité devront :

- s'approprier une vision commune à l'égard des transformations requises au sein de la société québécoise afin que la population, notamment les jeunes et leurs familles, puisse acquérir et maintenir de saines habitudes de vie et maintenir un poids sain;
- développer une vision commune de l'approche d'évaluation à mettre en œuvre relativement aux actions du PAG afin de pouvoir porter un jugement sur l'implantation des diverses actions et/ou sur l'atteinte des résultats et le justifier, le cas échéant;
- s'entendre sur un cadre général d'évaluation du PAG qui permettra de guider les travaux d'évaluation des divers ministères et organismes impliqués dans le PAG;
- assurer une cohérence dans l'évaluation du PAG entre les ministères et organismes impliqués;
- orienter, partager l'information et effectuer un suivi des travaux d'évaluation du PAG, entre autres en ce qui a trait à la mise en commun des résultats de l'évaluation réalisée par les divers ministères et organismes impliqués dans le PAG et leur réseau, selon le cas;
- donner des avis sur les contacts nécessaires à établir afin d'appuyer la réalisation de l'évaluation du PAG, notamment avec les autres comités interministériels du PAG, les partenaires de la société civile liés à la mise en œuvre du PAG, tels que la Société de gestion du Fonds et Québec en Forme, des chercheurs universitaires et tous autres experts, internes ou externes au Québec;
- soutenir la réalisation des rapports d'évaluation et/ou de reddition de comptes dont le dépôt est prévu en 2009 et en 2012 au Conseil des ministres, par le ministre de la Santé et des Services sociaux via le directeur national de santé publique.

17 décembre 2008

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS 2006-2012,

Investir pour l'avenir

COMITÉ DE FORMATION

Mandat²⁸

Contexte

À travers la planète sévit une pandémie d'obésité, pour laquelle l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) invite toutes les nations à élaborer un plan d'action visant à réduire, voire éliminer cette importante menace sociosanitaire et socioéconomique. Au Québec, comme ailleurs, des travaux gouvernementaux et non gouvernementaux ont été menés afin de suivre cette recommandation. À l'automne 2005, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a reçu le mandat de développer un plan d'action gouvernemental afin de promouvoir les saines habitudes de vie et de prévenir les problèmes reliés au poids. L'équipe de la Direction générale de la santé publique (DGSP), accompagnée d'un comité de répondants et de sous-ministres adjoints de différents ministères et organismes gouvernementaux, ont développé le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (PAG).

Rendu public le 23 octobre 2006, ce plan a pour but d'« Améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, soit un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation », par la mise en place de mesures qui :

- facilitent l'adoption et le maintien, à long terme, de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise;
- réduisent la prévalence de l'obésité et des problèmes reliés au poids et leurs conséquences sur les individus et la société québécoise;
- valorisent les saines habitudes de vie et une variété de schémas corporels.

Les objectifs du PAG sont : de réduire de 2 % le taux de prévalence de l'obésité chez les jeunes et les adultes et réduire de 5 % le taux de prévalence de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes d'ici 2012. Il regroupe 75 actions réparties en cinq axes d'intervention prioritaires :

- 1. Favoriser la saine alimentation
- 2. Favoriser un mode de vie physiquement actif
- 3. Promouvoir des normes sociales favorables
- 4. Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids
- 5. Favoriser la recherche et le transfert des connaissances

La coordination de la mise en œuvre de l'ensemble du PAG a été confiée à la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux et à son directeur national de santé publique. Un rapport triennal doit être déposé au Conseil des ministres en 2009 et 2012. Un suivi de gestion est mis en place pour rendre compte de la mise en œuvre des actions.

Mandat en vigueur du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Importance du développement des compétences

La mise en œuvre d'un plan d'une telle envergure nécessite la contribution de beaucoup d'acteurs issus de milieux divers et parfois peu reliés au secteur de la santé, souvent peu formés et habilités au regard des actions qui sont attendues d'eux. La formation est donc une activité transversale incontournable rattachée à la mise en œuvre du PAG.

Composition

- Représentants²⁹ du MSSS
- Représentant de la TCNPP (gestionnaires)
- Représentants des professionnels de santé publique
- Représentant des CSSS
- Représentant des ministères impliqués dans la mise en œuvre du PAG
- Représentant de l'INSPQ
- Représentant de Québec en Forme
- Liens réguliers à faire avec des groupes communautaires

Mandat

Le rôle du comité de formation PAG est de permettre le développement des compétences 30 des acteurs qui mettent en œuvre le PAG afin de favoriser le partage d'une vision commune du problème et de ses solutions ainsi que de favoriser la cohérence et la synergie des actions.

Plus précisément, le comité devra :

- étayer les besoins de formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PAG, professionnels et gestionnaires; cela peut être fait à partir de données existantes, de nouvelles études de besoins et de perceptions;
- prendre en considération la littérature sur la formation en santé publique et sur les habitudes de vie et le poids;
- établir les priorités de formation (thèmes et objectifs de formation) à l'intention des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PAG;
- identifier des formateurs potentiels ainsi que des formations déjà développées pouvant être pertinentes telles quelles ou adaptées;
- établir un calendrier annuel de formation;
- identifier les règles ou le fonctionnement propre à chaque réseau afin d'inscrire les formations à l'agenda ou de favoriser les arrimages nécessaires avec les calendriers de formation existants;
- proposer des modalités de formation pouvant répondre à des besoins particuliers, i.e. formation des nouvelles personnes afin d'assurer le maintien des compétences dans le temps;
- effectuer des bilans des formations et proposer des réajustements.

27 mai 2009

.

Représentant n'est pas utilisé dans le sens politique du terme (être mandaté pour s'engager au nom de (...)), ni statistique (représentativité statistique), mais plutôt de pouvoir apporter le point de vue d'un secteur donné en son nom personnel.

Compétences: dans les champs du savoir, du savoir-faire et du savoir-être

Annexe D – RÉSUMÉ DES FORMATIONS PAG PHASE 1 ET PHASE 2

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS 2006-2012,

Investir pour l'avenir

FORMATIONS PAG

Les formations PAG s'adressent aux acteurs très activement impliqués dans la mise en œuvre des actions du PAG, dont les professionnels du réseau de la santé publique, les répondants ministériels, des représentants de Québec en Forme et des participants issus de groupes communautaires et associatifs qui sont très actifs dans le domaine des saines habitudes de vie. Il importe aussi de développer un certain niveau de compétences et de transférer des connaissances à des acteurs un peu moins directement impliqués, mais qui jouent néanmoins un rôle très important (municipalités, institutions d'enseignement, garderies, milieu de la restauration, etc.).

Le plan de formation du PAG vise, à court et à moyen terme, à ce que ces divers acteurs qui travaillent à la mise en œuvre des actions du PAG acquièrent le « savoir » (connaissances), le « savoir-faire » (aptitudes) et le « savoir-être » (attitudes) en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Faire en sorte que les environnements bâtis, alimentaire et socioculturel puissent favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.
- Stabiliser, voire réduire la prévalence des problèmes reliés au poids (excès de poids et préoccupation excessive à l'égard du poids).
- Soutenir la transformation de la vision des acteurs locaux concernant la responsabilité individuelle des problèmes reliés au poids et des saines habitudes de vie vers la vision du PAG (une responsabilité partagée entre le changement individuel et la création d'environnements favorables et éviter le plus possible les effets indésirables).
- Orienter les actions et l'élaboration des projets locaux et régionaux vers des interventions efficaces ou prometteuses qui respectent la vision du PAG.
- Percevoir et éviter les principaux écueils rencontrés lorsqu'on travaille sur le poids et les habitudes de vie, tant en matière de mesures qu'en matière de données ou d'interventions.
- Éviter les effets pervers sur les personnes qui ont un problème relié au poids (stigmatisation, culpabilisation) et sur la population en général (culpabilité, « psychose collective » au regard de la santé).

RÉSUMÉ DES FORMATIONS DISPENSÉES EN 2007-2008

FORMATION PHASE 1

Thèmes

Les sept thèmes suivants ont été abordés lors de cette formation :

- 1. Mise en contexte (PAG)
- 2. Mesures et indicateurs des problèmes reliés au poids (embonpoint, obésité et préoccupation excessive à l'égard du poids)
- 3. Prévalence des problèmes reliés au poids (embonpoint, obésité et préoccupation excessive à l'égard du poids)
- 4. Mécanique de l'amaigrissement
- 5. Cause des problèmes reliés au poids
- 6. Conséquences de l'excès de poids et concept du « fit & fat »
- 7. Reconnaître et éviter les effets indésirables

Les thèmes étaient traités par deux formateurs lors de présentations orales et d'ateliers.

Objectifs

Cette formation, axée sur le « savoir » et le « savoir-être », visait à ce que les acteurs ci-haut mentionnés :

- fassent l'acquisition des connaissances et des aptitudes de base afin de développer les compétences minimales en matière de problèmes reliés au poids;
- acquièrent les connaissances de base relatives aux actions efficaces et prometteuses, comportant un minimum d'effets indésirables, afin de prévenir les problèmes reliés au poids et d'encourager l'adoption de saines habitudes de vie.

Dates des formations et participants

La première phase de la formation a été élaborée et donnée en avril 2007, principalement aux conseillers de Kino-Québec et également à quelques professionnels des équipes des directions de santé publique dont le mandat concerne les habitudes de vie, ce qui a fourni l'occasion d'organiser une formation à l'intention du réseau de conseillers de Kino-Québec.

Cette formation a été offerte à nouveau, en juin 2008, à l'ensemble des professionnels des équipes des directions de santé publique dont le mandat concerne les habitudes de vie, aux professionnels des ministères et des organismes engagés dans le PAG ainsi qu'aux organismes communautaires travaillant dans le domaine des habitudes de vie.

DATES DE LA PHASE 1	NOMBRE DE PARTICIPANTS
19 et 20 avril 2007 à Montréal	70
4 et 5 juin 2008 à Québec	63

Évaluation

Le degré d'atteinte des objectifs a été généralement assez élevé. L'appréciation générale de la formation a été supérieure à 85 %. Les ateliers ont également été très appréciés.

FORMATION PHASE 2

Thèmes

Les quatre thèmes suivants ont été abordés lors de cette formation donnée en quatre blocs distincts, chacun par un formateur expert différent :

- 1. Urbanisme et aménagement
- 2. Transport actif
- 3. Secteur agroalimentaire
- 4. Préoccupation excessive à l'égard du poids

Objectifs

Cette formation, axée sur le « savoir-être » et le « savoir-faire », visait à ce que, relativement aux quatre thèmes abordés, les participants :

- soient en mesure d'utiliser les connaissances acquises durant la phase 1;
- connaissent les acteurs importants des champs d'intervention concernés;
- connaissent les outils d'intervention, les programmes et les actions efficaces ou prometteuses;
- connaissent les données qui appuient ces outils, actions ou programmes;
- soient capables de formuler des arguments;
- soient capables d'adapter, selon le contexte, la mise en œuvre de ces outils, actions ou programmes au Québec, en milieu urbain, semi-urbain ou rural selon le cas, et d'en apprécier les opportunités et les barrières.

Dates des formations et participants

La deuxième phase de la formation a été offerte à l'ensemble des professionnels des équipes des directions de santé publique dont le mandat concerne les habitudes de vie, aux professionnels des ministères et des organismes engagés dans le PAG ainsi qu'aux organismes communautaires qui travaillent dans le domaine des habitudes de vie. Il était souhaité que les participants aient préalablement suivi la première phase de la formation.

DATES DE LA PHASE 2	NOMBRE DE PARTICIPANTS
8 et 9 avril 2008 à Québec	41
12 et 13 mai 2008 à Montréal	25
1 ^{er} et 2 octobre 2008 à Montréal	38
6 et 7 octobre 2008 à Québec	24

Évaluation

Le degré d'atteinte des objectifs de la deuxième phase de formation a varié, puisque certains thèmes ont été moins bien compris. Seuls les objectifs du thème sur la préoccupation excessive à l'égard du poids ont été atteints avec succès. L'appréciation générale de la formation a été supérieure à 80 %.

ANNEXE E – LISTE DES ACTIONS NUMÉROTÉES DU PAG

Numéro	Action
1	Sensibiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs afin qu'ils se rallient aux objectifs nutritionnels visés
2	Mettre en œuvre des mesures visant à rapprocher les consommateurs des producteurs et des transformateurs, notamment poursuivre l'appui au démarrage ou au fonctionnement des marchés publics
3	S'assurer des plus hauts standards en matière de salubrité alimentaire
4	Élaborer des programmes de formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsable de la confection des mets préparés
5	Appuyer la recherche sur les aliments sains et assurer le transfert technologique
6	Poursuivre ou renforcer la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès aux aliments sains, notamment pour les populations économiquement défavorisées
7	Prendre en compte les orientations du présent plan d'action au moment de la révision et de la mise à jour des divers outils destinés aux services de garde éducatifs à l'enfance (programme éducatif, guide sur la santé des enfants en services de garde, etc.)
8	Concevoir des outils de promotion et d'accompagnement sur la saine alimentation à l'intention des services de garde, ou soutenir la diffusion de tels outils conçus par d'autres partenaires
9	Favoriser la prise en compte des nouvelles orientations gouvernementales en matière de nutrition au moment de la révision des contenus de cours se rapportant à l'alimentation dans le programme de formation Techniques d'éducation à l'enfance offert au collégial
10	Sensibiliser les établissements scolaires à l'importance de se doter de politiques alimentaires locales inspirées de la politique-cadre en matière d'alimentation dans les établissements scolaires et soutenir les milieux qui adoptent de telles politiques
11	Instaurer un comité de suivi de la mise en œuvre de la politique-cadre en matière d'alimentation dans les établissements scolaires
12	Adapter la politique-cadre en matière d'alimentation dans les établissements scolaires pour les établissements d'enseignement supérieur
13	Sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur à l'importance de se doter de politiques alimentaires locales qui s'inspirent de la politique-cadre en matière d'alimentation dans les établissements scolaires et soutenir les milieux qui adoptent de telles politiques
14	Poursuivre le soutien (documentation, sessions de formation) aux réseaux scolaires pour la mise en place d'interventions globales et concertées (approche École en santé) favorables à une saine alimentation
15	Sensibiliser les municipalités aux mesures qu'elles peuvent prendre afin de favoriser une saine alimentation au sein de leur population
16	En concertation avec les représentants du secteur de la restauration, proposer des actions visant une saine alimentation, par exemple des incitatifs (concours ou autres) pour une offre d'aliments sains en portions adéquates
17	Soutenir les établissements de santé qui souhaitent implanter une politique alimentaire pour leur cafétéria
18	Soutenir les milieux de travail qui souhaitent implanter une politique alimentaire pour leur cafétéria

Numéro	Action
19	Élaborer une formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsable de la préparation des menus
20	Favoriser la prise en compte des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'alimentation au moment de la révision des programmes d'études se rapportant au secteur de l'alimentation dans les programmes de formation professionnelle et technique
21	S'assurer des plus hauts standards en matière de salubrité alimentaire
22	Favoriser le transfert des connaissances en matière d'activité physique et de développement de la psychomotricité des enfants pour le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance dans le cadre de leurs activités de perfectionnement
23	Favoriser la prise en compte des nouvelles orientations en matière d'activité physique et de psychomotricité au moment de la révision des contenus de cours du programme Techniques d'éducation à l'enfance, à la formation collégiale
24	Faire connaître les ententes de concertation scolaire-municipal relatives au partage des plateaux sportifs afin d'encourager une augmentation de ce type d'ententes
25	Favoriser l'établissement de partenariats locaux qui contribuent à une augmentation de la participation des élèves à des activités physiques et sportives (redéploiement de programmes existants)
26	Encourager l'aménagement, l'animation et l'embellissement de cours d'école qui facilitent la pratique d'activité physique
27	Poursuivre le soutien (documentation, sessions de formation) aux réseaux scolaires pour la mise en place d'interventions globales et concertées (approche École en santé) favorables à l'activité physique
28	Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'augmentation du temps d'enseignement alloué à l'éducation physique et à la santé, tel que déterminé par le régime pédagogique
29	Élaborer un guide technique à l'intention des municipalités afin de les soutenir dans l'aménagement de trajets sécuritaires favorisant les déplacements actifs vers l'école, en collaboration avec la commission scolaire et l'établissement d'enseignement
30	Soutenir les partenaires nationaux, fédérations et associations pour la mise en œuvre de programmes et de projets en activité sportive
31	En partenariat avec le milieu, améliorer l'accessibilité à des infrastructures de qualité pour la pratique d'activité physique et sportive
32	Offrir un programme d'aide aux déplacements actifs en milieu urbain
33	Bonifier l'encadrement de la pratique sportive par une refonte du programme de formation des animateurs et des entraîneurs et une sensibilisation des parents à l'éthique sportive
34	Soutenir les partenaires nationaux dans la promotion de la pratique d'activité sportive et de plein air aux trois niveaux d'initiation, de participation et de compétition
35	Sensibiliser les propriétaires de sites à l'importance de rendre leurs installations sécuritaires pour favoriser la pratique d'activité physique (sentiers de marche, éclairage, espaces verts, parcs, terrains de jeux)
36	Bonifier le guide de détermination de limite de vitesse en y intégrant des renseignements pratiques sur les aménagements modérateurs de vitesse afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes

Numéro	Action
37	Dans le cadre de prochaines orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, intégrer des objectifs qui favorisent l'aménagement des espaces urbains pour encourager les déplacements actifs
38	En partenariat avec le milieu, améliorer l'accessibilité à des infrastructures sportives et récréatives de qualité, notamment par un programme de soutien financier à la rénovation ou à la construction
39	Promouvoir le maintien, l'émergence ou une meilleure harmonisation des programmes visant la mise en place d'environnements sains et sécuritaires dans les milieux de vie des jeunes et des familles (école, communauté, entreprises)
40	Inciter les municipalités à se doter de politiques familiales afin de contribuer à la conciliation travail-famille-loisir
41	Poursuivre l'application de la Politique sur le vélo et procéder à son évaluation
42	Faciliter le transport des jeunes et des familles pour la pratique d'activité physique en continuant l'investissement dans le transport en commun
43	En collaboration avec les municipalités, déterminer les moyens à mettre en œuvre pour inciter les citoyens à utiliser davantage les transports en commun
44	Poursuivre la mise en commun des services de transport collectifs en milieu rural
45	Encourager les milieux de travail à adopter une philosophie et des mesures qui favorisent un mode de vie physiquement actif (ex. : supports à vélo, douches, vestiaires, offre d'activités sur le lieu de travail, horaires flexibles, incitation à l'utilisation des escaliers, diffusion d'information sur les activités de la municipalité, etc.)
46	Faire connaître le programme-Employeur (transport alternatif du domicile vers le travail)
47	Promouvoir des ententes entre les organismes communautaires et les milieux de travail visant à faciliter la participation des employés à des activités physiques et sportives
48	Assurer la pérennité d'une campagne sociétale de promotion des saines habitudes de vie, dont la promotion de l'activité physique, sportive et récréative ainsi qu'une saine alimentation
49	Assurer, auprès de la population,, la diffusion d'une information juste et à jour sur l'alimentation et l'activité physique
50	Sensibiliser la population afin qu'elle puisse exercer un jugement critique à l'égard des produits, services et moyens amaigrissants (PSMA)
51	Sensibiliser les médias, écrits et électroniques, afin qu'ils traitent davantage de pratique d'activité physique et de saine alimentation et qu'ils présentent une variété de schémas corporels
52	Renforcer les mesures d'application et de suivi des articles de la Loi sur la protection du consommateur portant sur la publicité destinée aux jeunes
53	Informer la population quant aux mesures d'application et de suivi des dispositions visant à interdire la publicité faite aux enfants
54	Mettre sur pied des programmes d'éducation grand public à la préparation des aliments afin de rétablir une culture culinaire qui s'appuie sur l'utilisation des produits locaux
55	Mettre sur pied des programmes d'éducation grand public à la préparation des aliments qui favorisent le développement des habiletés culinaires de base

Numéro	Action
56	Mettre en valeur les « bons coups », les bonnes pratiques en matière de promotion des saines habitudes de vie, d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif
57	Élaborer une norme consensuelle pour les entreprises qui désirent améliorer la santé de leurs employés et qui soutiendra la mise en place d'actions visant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie
58	Instaurer un système d'orientation et de soutien pour les personnes aux prises avec un problème de poids
59	Assurer la mise en œuvre du programme « Choisir de maigrir? » dans le réseau des centres de santé et de services sociaux
60	Favoriser, auprès des intervenants des milieux de la santé, scolaires et sportifs, le transfert de connaissances sur les problèmes reliés au poids
61	Sensibiliser les responsables de la formation initiale et continue (universités, associations et ordres professionnels, etc.) à l'importance de tenir compte des données les plus récentes relativement aux problèmes reliés au poids pour les professionnels des milieux de la santé, scolaires et sportifs
62	Encadrer la vente des PSMA selon la réglementation en vigueur aux niveaux fédéral et provincial
63	S'assurer que la publicité sur les PSMA respecte la réglementation en vigueur
64	Établir des normes professionnelles et opérationnelles dans l'industrie de l'amaigrissement afin d'assurer la sécurité et la protection des consommateurs
65	Recenser tous les programmes, centres, entreprises ou services qui traitent de la maîtrise du poids avec un octroi de permis en fonction de la conformité à un ensemble de lignes directrices
66	Mettre en place un mécanisme de suivi des traitements quant à leur efficacité et à leur innocuité (mesures de contrôle de la qualité)
67	Diffuser au public de l'information sur ses droits, les mécanismes de plainte et l'information préalable aux traitements
68	Établir des priorités de recherche en partenariat avec les organismes subventionnaires en matière de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids
69	Inventorier les organismes subventionnaires dans le secteur de la promotion des saines habitudes de vie et de la prévention des problèmes reliés au poids
70	Adapter les critères de sélection au caractère intersectoriel des projets de recherche
71	Faire connaître aux chercheurs potentiels les fonds existants
72	Inciter les universités à adapter la formation des nouveaux chercheurs à l'approche intersectorielle de la recherche
73	Poursuivre la recherche sur les répercussions des politiques publiques qui préconisent de saines habitudes de vie de même que sur l'influence des déterminants sociaux, économiques et culturels dans l'adoption de saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids
74	Instaurer des veilles stratégiques portant sur les habitudes de vie, les facteurs environnementaux et les problèmes reliés au poids
75	Assurer le transfert des connaissances issues de la recherche aux divers intervenants de tous les ministères et partenaires visés par la problématique

BIBLIOGRAPHIE

- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DIRECTION DE L'ÉVALUATION (2009). Évaluation de l'implantation du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, « Investir pour l'avenir », Québec, 28 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006). Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, « Investir pour l'avenir », Québec, 50 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2009). Bilan d'implantation du plan d'action du 23 octobre 2006 au 31 mars 2008, Québec, 51 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2008). Guide d'application du volet « alimentation » de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, Québec, 148 p.

www.msss.gouv.qc.ca

